



Conflit d'intérêt avec l'u.d.a.f.

Par **lokiki**, le **17/10/2011** à **16:23**

Bonjour, Je m'occupe d'un couple de personnes âgés depuis plus de 2 ans. Dans un premier temps, après plusieurs démarches administratives et en accord avec une assistante sociale et l'aval du conseil générale, nous avons convenu d'un salaire minimum pour l'utilisation de mon véhicule, de ma machine à laver + repassage, du temps pour les courses, etc... calculé sur leur A.P.A. respective et établi en chèque emploi service. A suivre la juge des tutelles m'a nommée curatrice et U.D.A.F. curateur adjoint pour pouvoir à ma feuille de paie en raison de conflit d'intérêt, ayant, moi, la signature sur leur compte. Mon souci est que du même coup mon salaire passe de 550.00€ à 400.00€. Ai-je un recours ? Si oui, lequel ?

Merci